



GRESSY FLASH

Numéro 294

3 Mars 2024

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Amis,

Dans une atmosphère quelque peu pesante, nous entamons une nouvelle période de l'année un peu plus prometteuse de beau temps retrouvé, les vacances d'hiver passées.

Nous allons entrer dans une période électorale qui va permettre aux électeurs de désigner les représentants français au parlement européen. Il convient de noter que le dimanche 9 juin, nous vous accueillerons à la salle des fêtes pour l'accomplissement de votre devoir.

Comme nous en avons parlé lors de notre réunion publique organisée à l'occasion de la révision du PLU en 2019, les résultats du recensement font apparaître une baisse sensible de notre population qui va passer de 842 à 764 habitants. Ce résultat est cohérent avec la baisse des effectifs de notre école qui a conduit l'Inspection à fermer une classe à la rentrée prochaine.

Nous avons bien en projet la construction de logements individuels telle que prévu au PLU de notre commune mais nous ne sommes pas exempts des contraintes économiques et financières de ce secteur économique. Nous espérons concrétiser le projet durant cette année et ne manquerons pas de revenir vers vous.

Bien à vous.

Jean-Claude Geniès, Maire.

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Une **distribution gratuite de compost** aura lieu dans les déchetteries du Sigidurs le Samedi 23 mars prochain.

- Déchetterie de Sarcelles - Rue des Cultivateurs - 92500 Sarcelles de 9 heures à 18 heures 30
- Déchetterie de Dammartin-en-Goële - Rue Clément Ader - 77230 Dammartin-en-Goële
- Déchetterie de Louvres - Avenue du Beaumontoir - 95380 Louvres

REMISE des COMPOSTEURS

Une remise des composteurs sera effectuée et des informations vous seront données le **Samedi 27 avril prochain à la Salle des Fêtes de Gressy.**

En effet, cette initiative permettra d'apporter plus de proximité dans la remise des composteurs, pour une partie de notre territoire.

Des informations complémentaires sur l'organisation de cette distribution et notamment les horaires vous seront donnés dans un prochain numéro.



Du mercredi 28 février au samedi 23 mars 2024, le festival de littérature "Livre comme l'air" de Roissy Pays de France revient en ce début d'année. Cet événement phare célèbre la littérature et l'illustration jeunesse dans les médiathèques du réseau intercommunal et dans des lieux partenaires.

Un tout nouveau thème s'impose pour cette édition qui démarre avec **Julia Chausson, artiste-graveure**, invitée d'honneur du festival de littérature jeunesse. Le festival souhaite donner à voir la diversité des techniques utilisées pour l'illustration d'un livre jeunesse. Dessin, broderie, peinture, gravure, collage, sable, photographie sont autant de techniques utilisées par les artistes pour vous inviter à l'exploration de leurs univers singuliers. À coup de crayon, de ciseaux, de colle, ou de pinceaux, **Livre comme l'air, festival de littérature jeunesse vous invite à une expérience créative pour découvrir les mondes fabuleux des artistes dont le talent s'exprime aussi par leur technique !**

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'agglomération :

<https://swll.to/livrecommelair24>

Participez à l'enquête publique relative au nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France !

Par arrêté N° 2023-553 de la Présidente de la Région Île-de-France, en date du 28 décembre 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma Directeur de la région Île-de-France – Environnemental (SDRIF-E) en cours d'élaboration. Jusqu'au 16 mars à 12h, cette enquête publique ouverte par la Région Île-de-France vous concerne. Vous voulez en savoir plus sur l'impact du projet sur votre territoire, sur votre ville ? Lisez cet article.

LE SDRIF C'EST QUOI ?

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), est le document de référence pour l'aménagement de l'Île-de-France afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

UN NOUVEAU SDRIF, POURQUOI ?

À l'issue de la première COP Île-de-France, a été pris l'engagement d'emmener la région sur une trajectoire de sobriété foncière ambitieuse. La loi climat et résilience votée en 2021 introduit l'obligation d'atteindre la zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050 et rend nécessaire la révision du SDRIF. Partant de ce constat, la Région a choisi d'élaborer un nouveau SDRIF à dimension environnementale, il prend la dénomination de SDRIF-E. Il constituera, une fois définitivement adopté, le document de référence pour l'aménagement de l'Île-de-France et la planification stratégique du territoire.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en version numérique sur le site de la Région Île-de-France à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.fr/participer-la-vie-citoyenne/je-participe-la-vie-de-la-region/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>

QUEL IMPACT POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Le SDRIF-E permet d'établir de grandes orientations dont les collectivités territoriales doivent tenir compte. Ce projet d'aménagement fixera le cadre de vie des 12 millions de Franciliens à l'horizon 2040 (disponibilité des espaces verts, création de bassins de vie, mises en place de pistes cyclables, l'accueil de nouveaux franciliens et l'offre de logements). Les documents locaux (schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme) doivent être compatibles avec les orientations du SDRIF-E.

LES INCOHÉRENCES SOULIGNÉES

En amont de l'enquête publique, l'agglomération de Roissy Pays de France a été sollicitée en tant que personne publique associée et a émis 4 contributions. Le conseil communautaire en date du 23 novembre 2023 a délibéré afin d'émettre un avis sur le projet de SDRIF-E.

Ces contributions ont pour socle commun une volonté de développement ambitieux et vertueux du territoire intercommunal allié à une recherche de qualité du cadre de vie pour tous ses habitants.

Au travers de ces contributions, l'agglomération et les quarante-deux communes qui la composent, entendent faire respecter différents objectifs stratégiques, au bénéfice des communes et de leurs habitants et notamment :

- un meilleur équilibre et une meilleure répartition du développement urbain, résidentiel et économique qui tienne compte des équipements et des réalités de chaque commune, autrement dit, le respect de l'armature urbaine existante et à con-

-solider ;

- la cohérence avec les projets économiques et les opérations de logements déjà engagés et portés dans le schéma de cohérence territoriale de Roissy Pays de France mais aussi au sein de son contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et dans son projet stratégique de territoire. Ces projets répondent notamment aux objectifs de diversification de l'offre de logements et de diversification économique du territoire ;
- l'identification d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité dans la partie sud du Triangle de Gonesse, projet soutenu dans le cadre du Plan Val d'Oise. Outre des activités de productions agricoles diversifiées, ce site a vocation à accueillir une nouvelle génération d'outils de transformation innovants et polyvalents, relocalisés au plus proche des bassins de production agricole et de consommation. Ce pôle pourrait accueillir des entreprises innovantes dans la transformation et la conservation alimentaire ainsi que la bioéconomie. De plus, situé à proximité du futur lycée agricole de la cité scolaire internationale et du pôle de recherche et de formation d'Agoralim, ce pôle s'appuierait sur un écosystème au service des espaces agricoles environnants, notamment les 16 500 ha classés en espaces agricoles protégés sur le territoire de Roissy Pays de France ;
- la mise en place d'une stratégie de la logistique à l'échelle régionale concertée avec les collectivités préalablement à la localisation des sites multimodaux à créer ou dont le potentiel multimodal est à renforcer.

Notre conseil municipal a délibéré le 2 mars sur ce projet de SDRIF-E pour soutenir les recommandations de l'Agglo.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2024

- Révision de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France
- Vote du compte administratif 2023 présentant un excédent de 23678,66 € en section d'investissement et un excédent de 172695.61 € en section de fonctionnement
- Vote du compte de gestion 2023
- Demande de fonds de concours (49757,46 €) auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour divers investissements : remplacement de la chaudière de l'école André Turcat, réfection et mise aux normes handicapés des arrêts de bus de la rue Saint-Denis, remplacement d'une armoire froide à la cuisine de la restauration scolaire, ravalement de la salle des fêtes, remise en état d'un appartement de 4 pièces situé à la mairie destiné à la location, travaux d'abattage des prunus et de rognage des souches dans l'avenue de Vesta, pose de stores aux croisées de la mairie, remplacement des agrès du parc. Il est rappelé que la commune consacre une somme équivalente sur ses fonds propres.
- Avis sur le Schéma Directeur Régional Environnemental (voir ci-contre)
- Délibération portant adhésion à la convention unique annuelle 2024 du Centre de Gestion pour les missions optionnelles
- Autorisation donnée au Maire d'effectuer des virements de crédit entre chapitres
- Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 50000€ auprès de la Caisse d'Épargne

RAPPEL AUX HABITANTS

Transmettez à la municipalité (commune.gressy@orange.fr) ou par téléphone au 01.60.26.01.26 vos adresses mail et vos numéros de mobile notamment en cas de changement, afin de recevoir nos communications urgentes ou alertes de sécurité.